

# SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Convocation, le 7 décembre 2015

*L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.*

## **PRESENTS :**

*MMES Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE Noëlle QUERE et Sarah ROMUALD*

*MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY, Alain THOUBANIOUCK et Georges VERCHER*

**ABSENTS :** *MME Adeline DIEUDONNE (procuration à Mme Sarah ROMUALD)*

*M. Michel VIGOT (procuration à M. Alain THOUBANIOUCK)*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *MME Anne JORAM*

\*\*\*\*\*

## ✓ **Rapport de la CLECT 2015**

*Après présentation, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et une abstention décide d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) 2015.*

## ✓ **Convention d'assistance juridique**

*Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention d'honoraires, de Maître Agostini, avocat spécialisé en droit public et conseil juridique et précise que sa rémunération annuelle s'élève à 2 000 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et une abstention autorise le maire à signer la dite convention.*

## ✓ **Projet de regroupement de communes**

- *Recrutement d'un stagiaire pour assurer une étude conjointement avec les autres communes*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est engagée avec Yquelon, Bréville-sur-Mer et Anctoville-sur-Boscq pour un projet de regroupement de communes. Les maires et les adjoints se sont réunis à cet égard et madame le Maire d'Yquelon a proposé le recrutement d'un stagiaire en « master développement local » qui pourrait nous aider dans notre démarche.*

*Cout estimatif de 1 000 euros.*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition.*

✓ **Dénomination des rues de la zone artisanale**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer la rue de la zone artisanale « rue des Entreprises ». Pour la route départementale, il convient de conserver « rue du Pont Cé ».*

✓ **Association « Arts sous les clochers »**

*Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association « Arts sous les clochers ». Créée récemment, elle a pour objectif de valoriser les petites églises depuis le pays granvillais en y organisant des expositions de peinture contemporaines, concerts...*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la demande de l'association d'un montant de 800 euros et attribue, à l'unanimité, la somme de 200 euros.*

✓ **Porte à flots syndicat des Landes et Marais**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la porte à flots du syndicat des Landes et Marais, regroupant les communes de Bréhal, Bréville-sur-Mer, Coudeville-sur-Mer, Donville-les-Bains est à refaire et qu'il est nécessaire d'autoriser le président du syndicat à signer une convention avec la commune de Bréhal pour la manipulation de la porte actuelle.*

✓ **Renouvellement du contrat de monsieur Leseney**

*Monsieur Lelégard expose la situation de monsieur Picot qui a vu son temps partiel thérapeutique prolongé jusqu'à fin mars 2016 et qu'il est nécessaire de faire un avenant au contrat de monsieur Leseney qui le remplace. Du fait du travail qualifié effectué par monsieur Leseney, monsieur Lelégard propose une augmentation de salaire, soit une rémunération à l'indice brut 386, indice majoré 354.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ses propositions.*

✓ **Questions diverses**

*Néant.*

*La séance est levée à 22 heures.*